



Observatoire du BÂTIMENT

De votre Organisme de Gestion Agréé

1^{er} trimestre 2023

MAÇONNERIE - COUVERTURE - ÉLECTRICITÉ - MENUISERIE - PLOMBERIE - CARRELAGE - PLÂTRERIE - PEINTURE

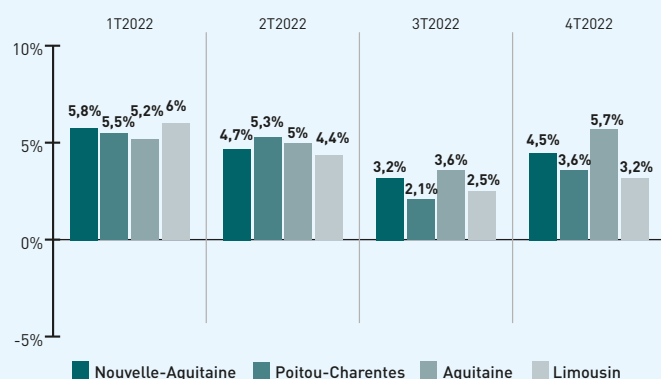
CHIFFRES CLÉS EN NOUVELLE-AQUITAINE

➔ Une dynamique économique en progression
au 4^e trimestre 2022

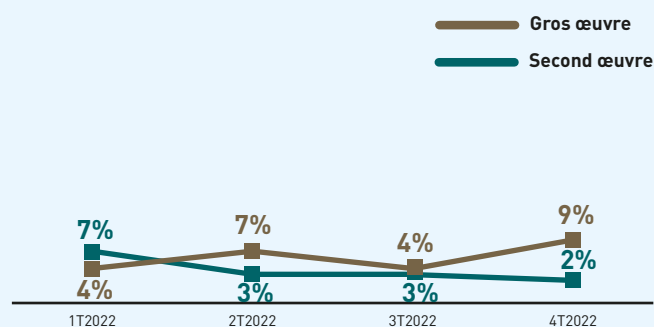
Indice d'activité
de l'artisanat
du bâtiment :
+4,5 %

Évolution du chiffre d'affaires réalisé⁽¹⁾

Évolution du chiffre d'affaires glissant par ancienne région



Évolution de l'activité Gros œuvre / Second œuvre



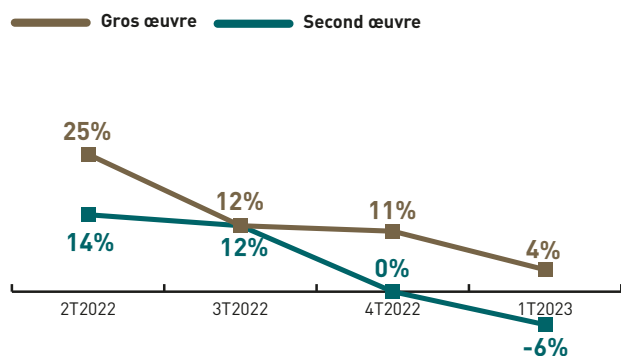
Évolution du chiffre d'affaires

réalisé par secteur au 4^e trimestre 2022

Carrelage	Couverture	Électricité	Maçonnerie	Menuiserie	Peinture	Plâtrerie	PloMBERIE
-3%	9%	-1%	9%	1%	-1%	14%	1%

➔ VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE des chefs d'entreprise pessimistes.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise
(Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

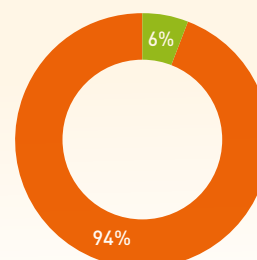


Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise du fait de la crise sanitaire ?



Envisagez vous de réaliser des investissements au 1^{er} trimestre 2023 ?

● Oui ● Non



⁽¹⁾ Évolution de l'activité, par rapport au même trimestre de l'année précédente.
Basée sur les déclarations de TVA d'un panel de 3 089 entreprises du bâtiment.

Sources : CEGAL, CEGECOB, CGA17, CGA19, CGAI, OGAPI-Périgord,
OGAPIL, OMEGA², CECOGEB, AGEBO et APLACA.

MAÇONNERIE

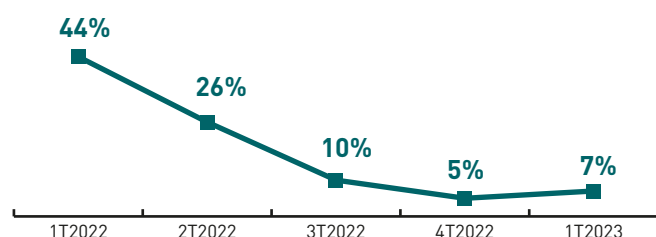
➡ Situation économique légèrement dégradée

➔ VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Hausse de l'optimisme.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise
(Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

En Aquitaine

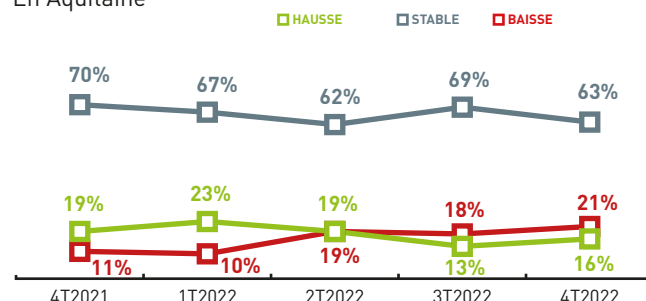


➔ ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (4T2021 / 4T2022)

Léger ralentissement de l'activité économique.

Évolution du chiffre d'affaires du secteur

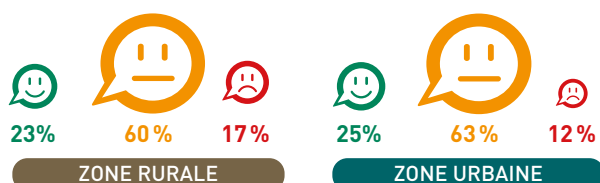
En Aquitaine



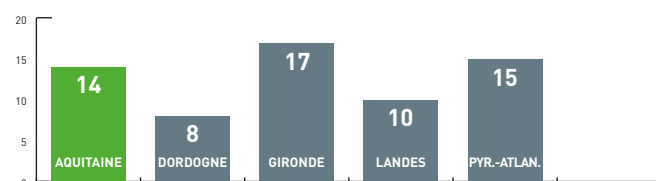
→ **Entreprises de - 10 ans** : 25 % des entreprises déclarent un chiffre d'affaires en baisse au 1^{er} trimestre 2023.

→ **Entreprises de + 10 ans** : 16 % des entreprises déclarent un chiffre d'affaires en hausse.

Le moral des entrepreneurs par zone



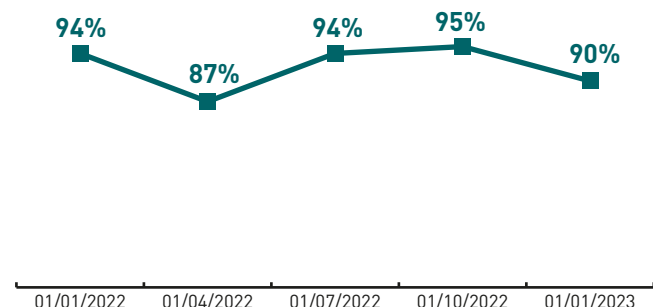
Carnet de commandes par département



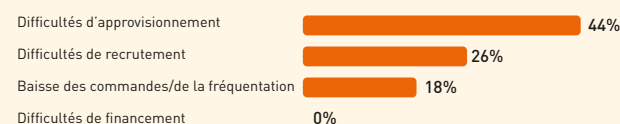
➔ TRÉSORERIE

Des niveaux de trésorerie en légère baisse.

% d'entreprises déclarant une trésorerie positive

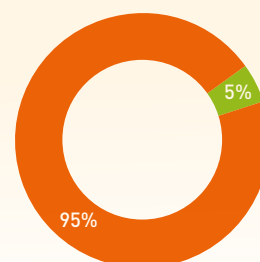


Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise du fait de la crise sanitaire ?



Envisagez-vous de réaliser des investissements au 1^{er} trimestre 2023 ?

Oui Non



COUVERTURE

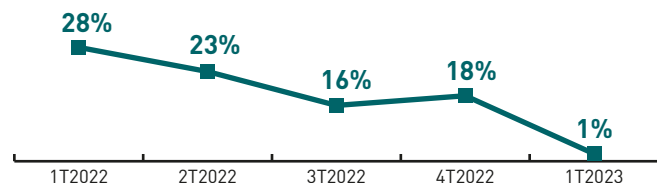
➔ Dégradation de la situation économique

➔ VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Un pessimisme important.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise
(Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

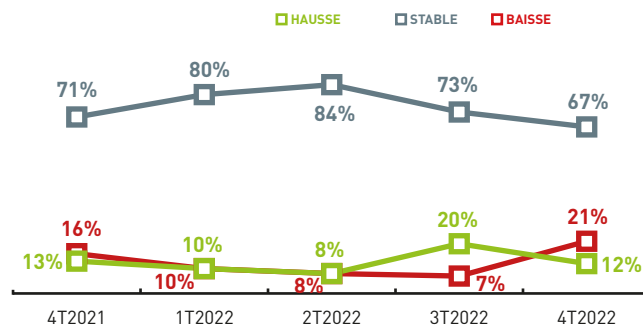
En Aquitaine



➔ ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (4T2021 / 4T2022)

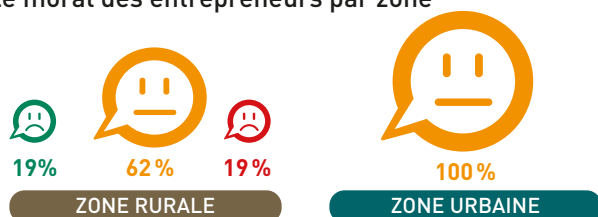
Une régression de l'activité économique.

Évolution du chiffre d'affaires du secteur
En Aquitaine

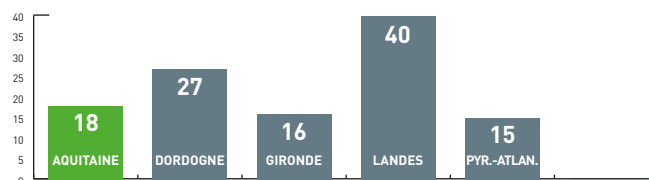


➔ **Entreprises de + 10 ans** : 12 % des entreprises enregistrent une hausse de leur chiffre d'affaires sur la période.

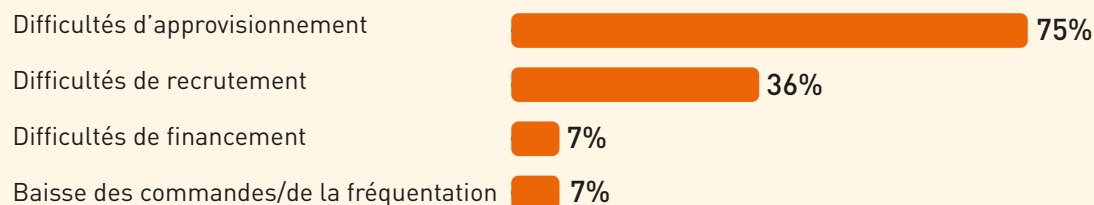
Le moral des entrepreneurs par zone



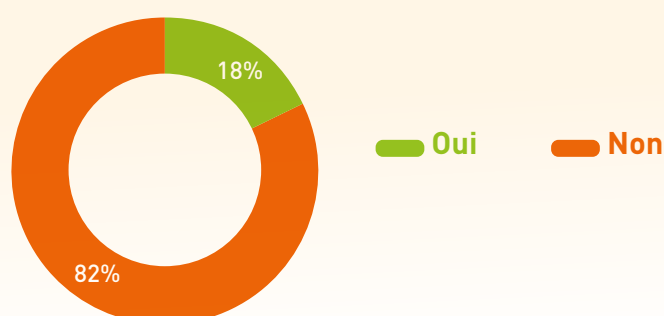
Carnet de commandes par département



Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise du fait de la crise sanitaire ?



Envisagez-vous de réaliser des investissements au 1^{er} trimestre 2023 ?



ÉLECTRICITÉ

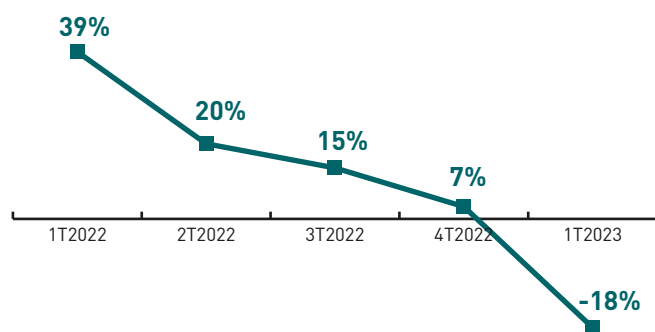
➔ Stabilité des ratios économiques

➔ VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Forte hausse du pessimisme.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise
(Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

En Aquitaine

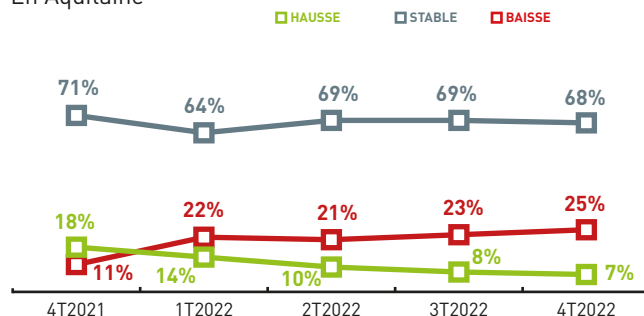


➔ ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (4T2021 / 4T2022)

Un niveau d'activité en baisse.

Évolution du chiffre d'affaires du secteur

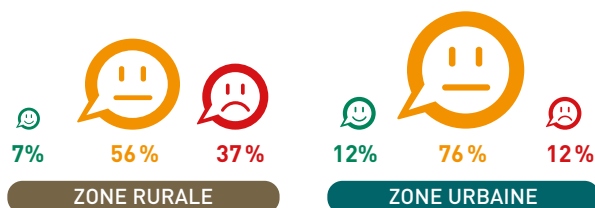
En Aquitaine



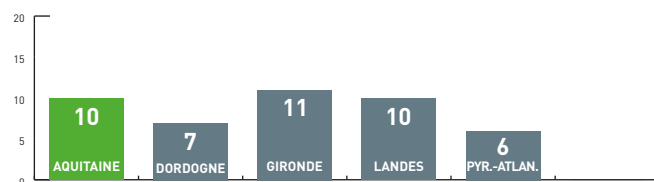
➔ **Entreprises de - 10 ans :** 50 % des panélistes déclarent une stabilité de l'activité.

➔ **Entreprises de + 10 ans :** 22 % des panélistes déclarent une baisse de l'activité.

Le moral des entrepreneurs par zone



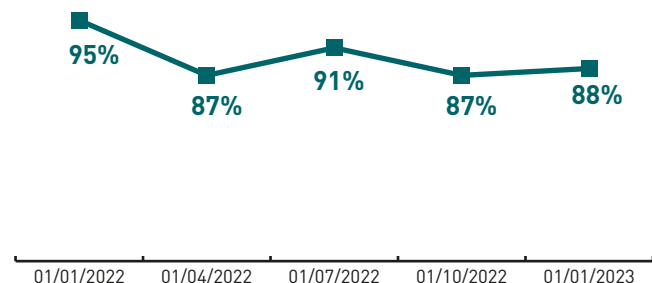
Carnet de commandes par département



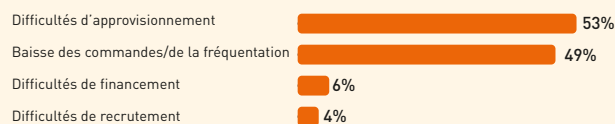
➔ TRÉSORERIE

Stabilité des niveaux de trésorerie.

% d'entreprises déclarant une trésorerie positive

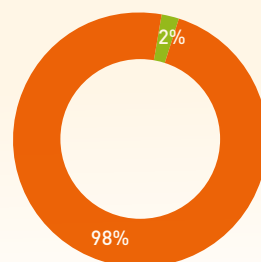


Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise du fait de la crise sanitaire ?



Envisagez-vous de réaliser des investissements au 1^{er} trimestre 2023 ?

Oui Non



MENUISERIE

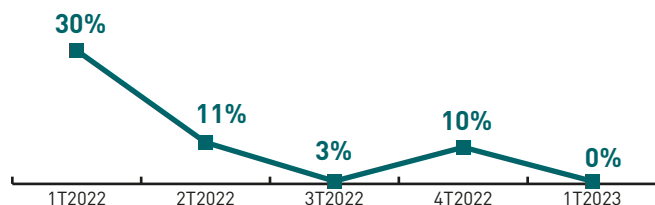
➡ Situation économique difficile

➡ VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Forte hausse du pessimisme.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise
(Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

En Aquitaine

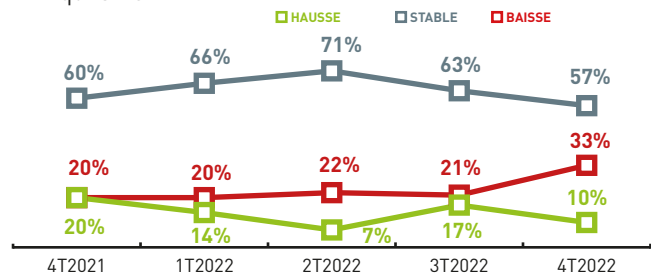


➡ ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (4T2021 / 4T2022)

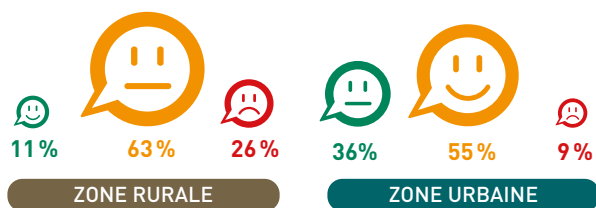
Un niveau d'activité en régression.

Évolution du chiffre d'affaires du secteur

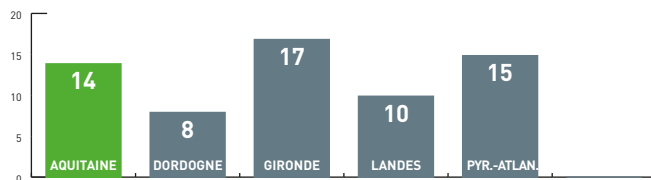
En Aquitaine



Le moral des entrepreneurs par zone



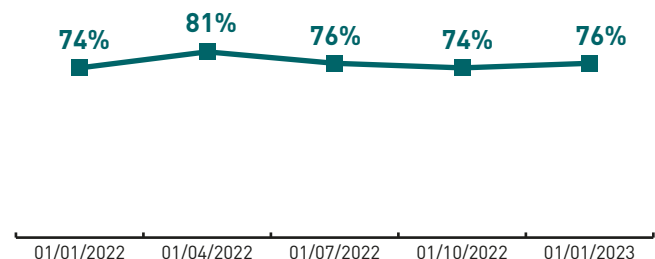
Carnet de commandes par département



➡ TRÉSORERIE

Amélioration de l'indicateur.

% d'entreprises déclarant une trésorerie positive

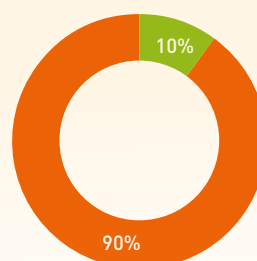


Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise du fait de la crise sanitaire ?



Envisagez-vous de réaliser des investissements au 1^{er} trimestre 2023 ?

Oui Non



PLOMBERIE

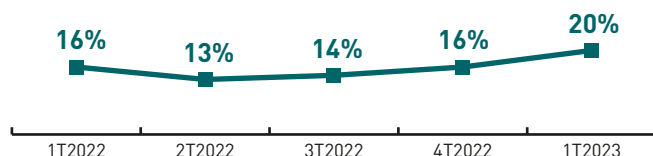
Une situation économique en progression

VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Une hausse de l'optimisme.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise
(Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

En Aquitaine

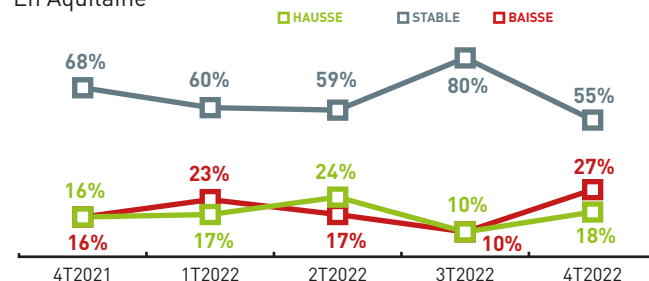


ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (4T2021 / 4T2022)

Un niveau d'activité en hausse.

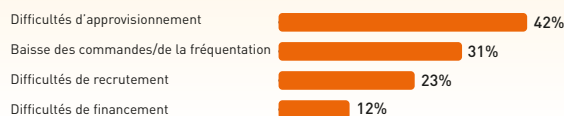
Évolution du chiffre d'affaires du secteur

En Aquitaine



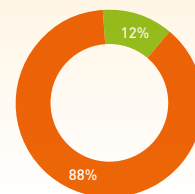
→ 18% des panélistes déclarent avoir un chiffre d'affaires en hausse contre 10% au trimestre précédent (+8 pts).

Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise du fait de la crise sanitaire ?



Envisagez-vous de réaliser des investissements au 1^{er} trimestre 2023 ?

Oui
Non



CARRELAGE

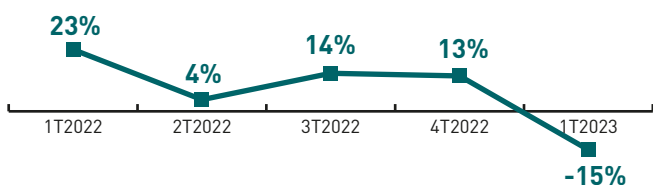
Une activité économique qui progresse légèrement

VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Un pessimisme marqué.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise
(Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

En Aquitaine

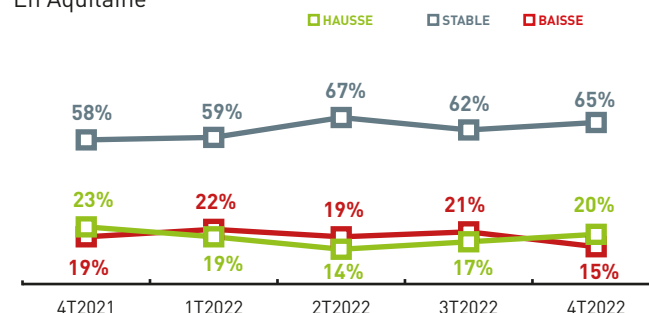


ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (4T2021 / 4T2022)

Un indicateur en progression.

Évolution du chiffre d'affaires du secteur

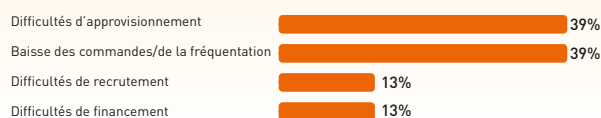
En Aquitaine



→ 15% des panélistes déclarent une baisse de leur chiffre d'affaires (-6 pts par rapport au précédent trimestre).

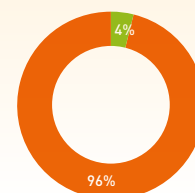
→ 68% des entreprises déclarent une trésorerie positive contre 79% au trimestre précédent.

Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise du fait de la crise sanitaire ?



Envisagez-vous de réaliser des investissements au 1^{er} trimestre 2023 ?

Oui
Non



PLÂTRERIE

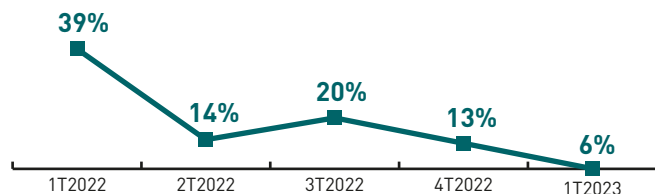
Une situation économique dégradée

VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Des chefs d'entreprise moins optimistes.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise (Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

En Aquitaine



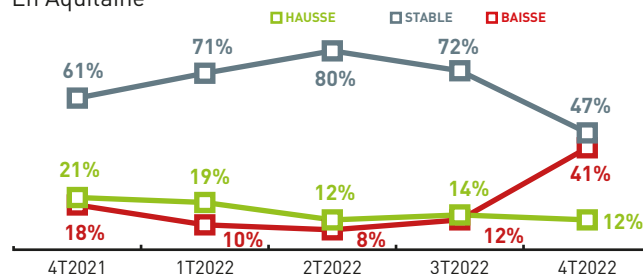
→ Davantage de chefs d'entreprise indécis (+ 11 pts par rapport au précédent trimestre), au détriment des optimistes (-9 pts).

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (4T2021 / 4T2022)

Baisse de l'activité.

Évolution du chiffre d'affaires du secteur

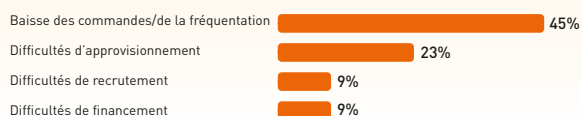
En Aquitaine



→ 4 entreprises sur 10 déclarent une baisse de leur volume d'activité par rapport au 4^e trimestre 2021.

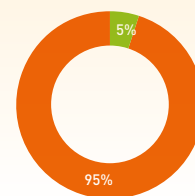
→ 82 % des entreprises affichent une trésorerie positive (stable par rapport au trimestre précédent).

Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise du fait de la crise sanitaire ?



Envisagez-vous de réaliser des investissements au 1^{er} trimestre 2023 ?

Oui
Non



PEINTURE

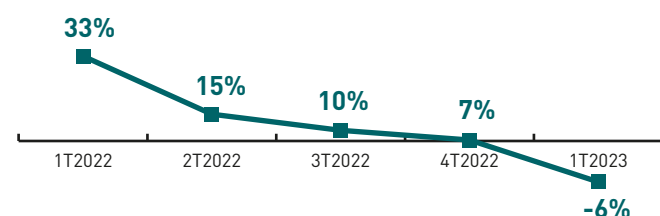
Un niveau d'activité en déclin

VISION DE L'ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE

Pessimisme en forte progression.

Évolution de la vision économique par le chef d'entreprise (Solde entre panélistes optimistes et pessimistes)

En Aquitaine



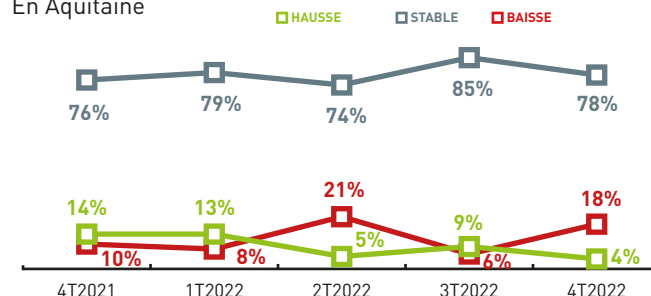
→ 64 % des entreprises se déclarent indécises quant à l'avenir économique.

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (4T2021 / 4T2022)

Un indicateur dégradé.

Évolution du chiffre d'affaires du secteur

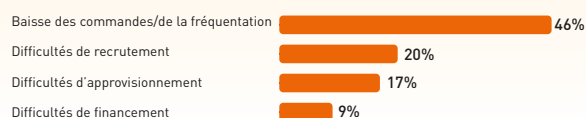
En Aquitaine



→ Près d'1 TPE sur 5 enregistre une baisse de son chiffre d'affaires (+12 pts).

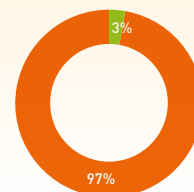
→ 81 % des panélistes déclarent un niveau de trésorerie positif (95 % au trimestre précédent).

Quelles sont les principales difficultés rencontrées par votre entreprise du fait de la crise sanitaire ?



Envisagez-vous de réaliser des investissements au 1^{er} trimestre 2023 ?

Oui
Non



LOI DE FINANCES 2023 : les mesures phares pour les TPE-PME

Exonérations fiscales, crédits d'impôts, aides face au choc énergétique, guichet unique pour faciliter les formalités... Comme chaque année au 1^{er} janvier de nombreux changements concernent les entreprises. Votre Observatoire du Bâtiment fait un tour d'horizon des mesures significatives pour l'année 2023 afin de soutenir les TPE-PME dans un contexte de crise énergétique et d'inflation.

Si la loi de finances 2023 n'a pas accouché de réformes de grande envergure, elle a cependant prorogé certains dispositifs et acté quelques nouvelles mesures coup de pouce pour les TPE-PME. Des évolutions qui relèvent des habituelles modifications des taux et des plafonds, de la simplification des démarches administratives mais aussi des aides destinées aux entreprises, notamment pour faire face à la hausse du coût de l'énergie.

Des mesures fiscales

En matière de mesures fiscales tout d'abord, plusieurs nouveautés sont à prendre à compte. Concernant l'impôt sur les sociétés (IS), la loi de finances pour 2023 a entériné le relèvement du plafond d'application du taux réduit en faveur des PME (la diminution progressive du taux normal d'IS a été initiée en 2018). En effet, jusque-là le taux réduit à 15% s'appliquait, sous conditions, jusqu'à 38 120 € de bénéfices. Cette limite est désormais portée à 42 500 €.

En matière d'impôt sur le revenu (IR), la loi revalorise les tranches du barème de l'IR de 5,4% applicable sur les revenus 2022, pour tenir compte de l'inflation. Enfin, autre changement notable, la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), cet impôt de production instauré en 2010 au profit des collectivités territoriales, est supprimée sur deux ans, en 2023 et en 2024.

La loi de finances pour 2023 contient également plusieurs mesures en faveur de la transition énergétique. Elle rétablit notamment pour les TPE et PME (moins de 250 salariés, chiffre d'affaires inférieur à 50 M€ ou total de bilan n'excédant pas 43 M€), propriétaires ou locataires de leurs locaux, un crédit d'impôt pour certains travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments à usage tertiaire affectés à leur activité (industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou agricole de l'entreprise). Les bâtiments utilisés pour l'exploitation des ressources naturelles (stockage des produits agricoles ou miniers...) ou pour la transformation des matières premières (manufactures, artisanat...) sont exclus.

Ce crédit d'impôt s'élève à 30% du prix de revient hors taxes des dépenses éligibles engagées entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2024, déduction faite des aides publiques et des aides perçues au titre des CEE (Certificats Économie d'Énergie), dans la limite de 25 000 €.

Des aides face à la crise énergétique

Face au choc énergétique, l'État renforce et multiplie en 2023 les dispositifs d'aides afin d'accompagner le plus grand nombre d'entreprises face à leurs dépenses. La loi de finances fixe ainsi le cadre législatif de deux mesures : le bouclier tarifaire et l'amortisseur électricité.

En 2023, les 1,5 million de TPE de moins de 10 salariés avec un CA inférieur à 2 M€ de chiffre d'affaires et ayant un compteur électrique d'une puissance inférieure à 36 kVA peuvent bénéficier du bouclier tarifaire au même titre que les particuliers. Grâce à lui, la hausse des tarifs de l'électricité est limitée à 15% depuis février 2023. Pour en bénéficier, l'entreprise doit se rapprocher de son fournisseur d'énergie.

Quant aux entreprises qui ne sont pas protégées par le bouclier tarifaire, ne répondant pas aux conditions requises, elles vont bénéficier d'un nouveau dispositif dénommé « amortisseur électricité ».

Entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023 pour un an, l'amortisseur électricité est ainsi accessible aux TPE (de moins de 10 salariés avec un chiffre d'affaires annuel inférieur à 2 millions d'euros) ayant un compteur électrique d'une puissance supérieure à 36 kilovoltampères (kVA) et aux PME (moins de 250 salariés, CA annuel de 50 M€ maximum ou total de bilan de 43 M€ maximum).

Ce dispositif permet de protéger les entreprises ayant signé les contrats les plus élevés, avec un plafond d'aide unitaire renforcé. En pratique, la réduction de prix induite par l'amortisseur sera directement décomptée de la facture d'électricité de l'entreprise. Concrètement, l'État prendra en charge une partie de la facture d'électricité dès lors que le tarif souscrit dépasse un certain niveau de prix. Et une compensation financière sera versée par l'État aux fournisseurs d'électricité. Cet amortisseur doit permettre de prendre en charge environ 20% de leurs factures totales d'électricité.

L'accompagnement des TPE/PME est complété par d'autres dispositifs afin d'être adapté à la réalité d'une crise énergétique en constante évolution : la garantie de prix de l'électricité pour les TPE (280 €/MWh), le guichet d'aide au paiement des factures de gaz et d'électricité, le report du paiement des impôts et cotisations sociales, l'étalement des factures d'énergie.

Conflit en Ukraine : un nouveau prêt garanti par l'État

Alors qu'il devait prendre fin au 13 décembre 2022, le prêt garanti par l'État (PGE) Résilience a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 par la loi de finances. Mis en place en avril 2022 pour soutenir la trésorerie des entreprises affectées par les conséquences économiques du conflit en Ukraine, ce dispositif vient en renfort du dispositif du prêt garanti par l'État (PGE), instauré en mars 2020 au début de la crise sanitaire.

Ce prêt permet de soutenir les entreprises ayant un besoin significatif de trésorerie, face à une hausse du prix de certaines matières premières (céréales, métaux, énergies), à une rupture de chaînes d'approvisionnement, à une suspension de paiements en provenance de Russie ou d'Ukraine ou encore à une perte de débouchés commerciaux en raison de sanctions internationales.

Les entreprises fortement affectées par les conséquences de la guerre en Ukraine peuvent bénéficier de ce prêt couvrant jusqu'à 15% de leur CA annuel moyen au cours des 3 dernières années, pour faire face à leurs éventuelles difficultés de trésorerie. En pratique, pour obtenir ce PGE Résilience, les entreprises doivent s'adresser à leur banque en certifiant auprès d'elle, sur une base déclarative, que leur trésorerie est pénalisée, de manière directe ou indirecte, par les conséquences économiques de la guerre en Ukraine. Aucune autre condition (forme juridique de l'entreprise, taille, secteur d'activité...) n'est requise.

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2023, la plateforme formalites.entreprises.gouv.fr, lancée le 1^{er} janvier 2022 dans le but de mutualiser les ressources d'une dizaine de sites internet, devient le guichet unique pour l'ensemble des entreprises afin de simplifier et de centraliser leurs démarches administratives. Elle remplace les six réseaux de centres de formalités des entreprises (CFE) et le site Guichet entreprises.

Organismes de gestion ayant participé ce trimestre à la collecte des informations



OMEGA2 (Pyrénées-Atlantiques - Landes)

- 49 avenue Trespoey
CS19137 - 64052 Pau Cedex 9
Tél. 05 58 30 85 60
- 50 rue Denis Papin - BP 7
40991 Saint-Paul-lès-Dax Cedex
Mail : contact@omega2.fr
Site : www.omega2.fr



CEGAL (Gironde)

66 rue Jules FAVRE
33500 Libourne
Tél. 05 57 51 99 61
Mail : cegal33@wanadoo.fr
Site : www.egal.info



CECOGEB (Gironde)

21 rue Esmangard - CS 62036
33088 Bordeaux Cedex
Tél. 05 57 14 27 10
Mail : infos@cecogeb.fr
Site : www.cecogeb.fr



CEGECOB (Pyrénées-Atlantiques)

10 allée des Bois de Florence
CS 20334 - 64603 Anglet Cedex
Tél. 05 59 03 25 25
Mail : contact@cececoba.com
Site : www.cececoba.com